

## Lettre ouverte à la Direction Régionale concernant la situation des locaux de l'UEMO Cusset et plus généralement ceux des services de l'Allier

Madame la directrice régionale,

Le 26 juin 2024, vous allez rencontrer l'ensemble de l'équipe du STEMO Allier, nous tenions à cette occasion vous informer de la situation des collègues travaillant à l'UEMO de Cusset, sachant que pour les autres services vous êtes amplement informée par les différents écrits de notre organisation publiés lors de ces trois dernières années.

Mais nous tenons quand même à vous rappeler les éléments suivants concernant l'UEMO de Montluçon car à ce jour se sont les mêmes depuis de nombreuses années. En revanche, l'équipe s'essouffle face à ce quotidien dans lequel ils travaillent depuis plusieurs années, demandant à chacun et chacune de s'adapter en permanence, non au public, mais au service qui n'est en aucun cas, en adéquation avec les missions exercées par l'UEMO.

Ainsi, ils sont confrontés à des familles qu'ils ne peuvent pas accueillir au service étant en situation de handicap. Cette situation d'injustice, créée par la Justice elle-même, est délicate à expliquer au public, d'autant plus que nous ne respectons pas la Loi de 2005 pour l'inclusion. En effet, le service est desservi par trois marches hautes. Outre la possibilité de porter les poussettes avec les familles ou de tenir la porte aux personnes se déplaçant avec difficultés, ils doivent faire entrer et sortir les personnes à mobilité réduite par le hall d'un immeuble où ils sont susceptibles de rencontrer des personnes extérieures au service.

Il n'y a pas de confidentialité, la salle d'attente étant accolée au secrétariat et à un bureau. D'autant plus, le bureau annexe disposant de trois postes de travail ne permet pas aux professionnels d'avoir des entretiens réguliers et confidentiels sans une organisation au préalable, nécessitant du temps, de l'énergie et un manque de travail en autonomie.

L'organisation est en effet très difficile, étant plusieurs professionnels par bureau. Il arrive régulièrement qu'ils soient obligés de prendre leurs affaires et de quitter leurs bureaux pour permettre aux collègues de s'entretenir avec un jeune/une famille/un partenaire. Si des collègues n'ont pas de rendez-vous, ils peuvent être jusqu'à quatre dans la même pièce. Il arrive également qu'ils soient dans le secrétariat, ou dans le bureau du responsable (qui est également la salle de pause méridienne, la salle d'activité, la salle de réunion etc..).

La Direction Territoriale, face à cette problématique, répond qu'un simple « *bout de bureau suffit pour écrire* » et d'effectuer davantage de visites à domicile. Pour les personnels, cela n'est pas envisageable car cela ne fait qu'amplifier malaise, fatigue face à la situation dégradée des locaux du service.

Lors de fortes pluies, ils sont confrontés à des infiltrations dans un couloir, dans un bureau et au secrétariat. Aussi, il arrive d'avoir des flaques au sol nécessitant une vigilance particulière. Dans l'un des bureaux annexes, des travaux ont dû être faits face à de la moisissure du fait des infiltrations. Néanmoins la rénovation ne semble pas avoir réellement traitée la problématique de l'humidité, l'air étant pollué et désagréable sur la durée de notre présence dans la pièce.

Concernant l'usage des bureaux, la partie des bureaux annexes doit constamment être aérée du fait d'une odeur nauséabonde. Les bureaux sont étroits et engendrent de petits espaces de travail commun. L'appartement annexe n'étant pas directement attenant au service principal oblige les professionnels se trouvant dans l'annexe à se déplacer

et fermer en cas d'absence dans le service principal. L'appartement n'est pas aménagé en local administratif ni pour des bureaux professionnels ni pour recevoir du public.

Pour l'UEMO de Cusset, la rencontre du 17 mai 2024 entre la direction territoriale et des personnels de ce service a permis de faire le point sur l'état des locaux et l'incidence que cela pouvait avoir sur les conditions de travail des personnels et d'accueil du public :

- Concernant l'isolation phonique des bureaux

Trois devis ont été sollicités par l'équipe. A ce jour une partie seulement a été communiquée.

Après avis de l'adjoint technique, il a été acté une possibilité d'acheter des rideaux, cadres, tapis anti-bruit pour les bureaux et d'installer un appareil musical dans la salle d'attente. Un essai préalable a débuté dans le bureau de la responsable d'unité (2 panneaux acoustiques format 41X41 cm) ainsi que dans celui de la psychologue (4 panneaux acoustiques 41X41 cm, rideaux acoustiques pour les 2 fenêtres et 2 tapis décoratifs). La salle d'attente n'a pas encore été équipée de l'appareil musical puisqu'une demande de droits auprès de la SACEM serait à réfléchir. Bien que l'équipe ne bénéficie pas d'appareil pour mesurer les décibels, les accessoires apportés à ce jour sont plus décoratifs qu'efficaces en termes d'isolation phonique. En effet on entend toujours le contenu des entretiens qui ont lieu dans le bureau de la psychologue. Certes il n'y a pas de limite arrêtée de budget mais renouveler ce type d'achat n'apporterait pas de solution au problème de confidentialité qui perdure. Cette mesure dite transitoire n'est pas satisfaisante. Le déménagement reste une priorité.

Le coût des travaux d'isolation phonique doit être aussi examiné en vue d'une opération concernant les murs et les portes. En fonction de la somme, ce sera opérationnel ou pas. S'il est trop élevé, cela ne se fera pas, puisque l'objectif est le déménagement. A ce jour, nous ne connaissons pas la limite budgétaire permettant un accord.

- Concernant le fonctionnement de l'alarme incendie

Il y a eu un nouveau changement de prestataire. L'intervention a été validée et depuis les locaux ont enfin une alarme incendie opérationnelle.

- Concernant l'état du tableau électrique

Nous ne savons pas encore sous quelle modalité, poser un panneau ou poser un nouveau coffret, cela dépendra du dernier devis qui sera communiqué à partir du 22 mai.

- Concernant le Déménagement du service vers d'autres locaux, celui-ci est considéré comme prioritaire par l'administration. Ainsi le dernier local proposé n'a pas été retenu au motif d'une trop grande superficie bien que le dossier était « bétonné ». Ce refus serait de la responsabilité du Secrétariat Général du Ministère de la justice.

**Pour l'administration, il est encore normal de continuer de faire travailler des personnels et d'accueillir le public dans des locaux indignes.**

Au travers de cette décision du secrétariat Général du Ministère de la Justice, nous soulevons le manque de clarté quant aux raisons retenues. Il ne nous est pas réellement donné de réponse, hormis quant au fait que ces critères se seraient alourdis. Nous demandons combien de locaux ont été visités, sans réponse précise, et nous interrogeons la possibilité d'être associé aux prochaines visites comme cela avait pu être le cas précédemment.

Il nous est répondu que le manque d'information revenant vers nous provient de la volonté de ne pas nous décevoir ! Depuis 2014, ce ne sont que déconvenues et au final se sont les personnels et le public qui en payent les conséquences !

**Depuis trop longtemps les trois unités du STEMO Allier sont abandonnées par la direction de la PJJ.**

**Nous attendons de la venue de la DIR en réunion STEMO, en la personne de Mme LESTRADE le 26 juin prochain, des solutions concrètes et enfin adaptées pour les collègues et le public que nous accueillons.**